

BULLETIN MUNICIPAL DE PÉROLS-SUR-VEZÈRE

Le mot du Maire

Juillet 2023

En ce début d'été ensoleillé, il est réjouissant de voir s'ouvrir les volets longtemps fermés des pérolais saisonniers, venus profiter de la fraîcheur de nos paysages particulièrement verts cette année (un grand Merci au printemps arrosé qui a « presque » reconstitué nos nappes et nos ruisseaux trop longtemps massivement déficitaires !). Aux dires de leurs propriétaires, les nombreux gîtes de la commune sont en très grande partie occupés, ce qui multiplie les promeneurs pédestres et cyclistes sur nos chemins. Dans les CR des conseils municipaux des pages suivantes, vous constaterez que les financements nécessaires à l'aménagement du gîte de « grande capacité » prévu au premier étage de la grange « Chapelle » sont en bonne passe d'être enfin réunis : les travaux pourraient commencer à l'automne... Les travaux intérieurs du rez-de-chaussée, achevés de belle façon par des entreprises locales, ont permis à l'association « la Cerise sur le Plateau » d'en prendre usage et de rouvrir le bar l'Éphémère, à la satisfaction de tous.

Dans un contexte avéré de tensions nationales et internationales généralisées, la commune de PérOLS sur Vézère pourrait rester le havre de paix sociale auquel nous fûmes longtemps habitués. Pourtant, nul n'ignore que le projet éolien qui concernait notre commune fut abandonné, suite à l'oukase de l'armée de l'air et le mât de mesure implanté durant trois années près d'Orluc fut démonté. Nonobstant l'appel déposé par la société RWE-NORDEX contre la décision préfectorale, qui n'a pourtant aucune chance d'être exaucé, l'association Mille Vents Debout, après un premier non-lieu opposé à sa plainte par le tribunal administratif de Limoges, a déposé un référé devant le tribunal administratif régional à Bordeaux, visant notre conseil municipal en ma personne : nous pouvons comprendre, certes, que cette association souhaite rentrer dans ses frais, mais restons surpris de son acharnement à notre égard. Nous n'avons pas jugé utile d'engager un avocat, persuadés que la qualité de notre dossier, validée déjà par le tribunal administratif de Limoges, le sera aussi par celui de Bordeaux...

Dans ce bulletin, vous trouverez un dossier relatant « l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable » de notre commune : sans être catastrophique, la question de l'avenir de nos ressources en eau reste préoccupante, dans le contexte du dérèglement climatique, et mérite d'ores et déjà toute notre vigilance.

Longtemps retardés par l'indisponibilité médicale de notre employé communal, les travaux d'entretien indispensables sur la commune ont pu reprendre grâce à son retour à temps partiel et au recrutement pour cet été d'un second agent, bien nécessaire vu l'ampleur des travaux à entreprendre.

Votre conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été familial et amical, suffisamment ensoleillé, tout en nous préservant des canicules extrêmes prévues partout ailleurs.

Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

La prolongation du congé-maladie de notre employé communal et sa reprise progressive de travail à temps partiel, ainsi que l'impossibilité de lui trouver durablement un remplaçant, ont gravement impacté les petits travaux habituels sur la commune, notamment l'entretien des routes et chemins, des aménagements floraux et arbustif et des cimetières. La fin de printemps pluvieux que nous venons de connaître ont conduit à une pousse inhabituelle des herbes sur les talus, exigeant des travaux d'épavage d'importance. Tout cela justifiait à la mi-avril le recrutement d'un second employé communal, afin que la commune puisse rapidement retrouver son environnement habituel.

Des gros travaux ont été engagés cette fin de printemps (voir le CR du CM du 14 avril 2023). Il s'agit notamment de l'aménagement de la place de l'église et de l'impasse de la Roubière Carrée, confié après appel d'offre à l'entreprise RMCL pour un total de 34 710 € TTC.



Travaux sur la place de l'église (pendant)



Travaux sur la place de l'église (pendant)



Travaux sur la place de l'église (après)



Réfection de l'impasse de la Roubière Carrée

Informations fournies par la Mairie :

➤ Horaires de la mairie : Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont modifiés comme suit

- Lundi et jeudi, de 8h30 à 11h30. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➤ Etat civil du second semestre 2022 :

Décès:

- Jean, Victor LEBLANC, le 26 février 2023 à Pérols sur Vézère, inhumé à Pérols le 1er mars 2023.
- André, Denise MUNOZ, le 29 mars 2023 à Ussel, inhumée à Pérols le 1er avril 2023.
- Claude NONY, décédé le 25 novembre 2022 à Brive la Gaillarde. Urne déposée dans le caveau familial à Pérols le 20 avril 2023.
- Serge COURTEIX, décédé le 19 avril 2023 à Saint-Viance. Urne déposée dans le caveau familial à Pérols le 25 avril 2023
- Jean-Claude MOURIERAS, décédé le 11 juillet 2023 à Ussel. Inhumé à Pérols le 15 juillet 2023

➤ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSÉS DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS. LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE. EN PAGES SUIVANTES SONT REPRODUITES LES CONSIGNES POUR UTILISER CONVENABLEMENT LES BACS DE TRI INSTALLES PAR HCC SUR LA COMMUNE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est dorénavant collectée chaque Vendredi.

Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

Suite à l'intégration de la commune de Bugeat à V2M (Communauté de communes Vézère-Monédières), les horaires de la déchetterie ont changé à compter du 1er janvier 2023 : Tous les Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter le site internet officiel de notre commune de Pérols sur Vézère :

<http://www.perols-sur-vezere.fr/>

➤ Pétition concernant le réseau de téléphonie mobile :

La pétition initiée par Paul Gioux a produit 2 réponses importantes, de Pascal Coste, président du CD19, et de l'entreprise Orange dont vous trouverez les copies ci-dessous, adressées à Paul Gioux et à Alain Fonfrède, maire de la commune.

Tulle, le 12 mai 2023.

PASCAL COSTE
Président du Conseil Départemental

CAR/AL

Monsieur Paul GICOUX
6 route de Limoges
19170 PEROLS-SUR-VEZERE

Cher Monsieur,

Avec d'autres habitants de PérOLS-sur-Vézère, vous avez bien voulu appeler mon attention, ainsi que celle de Monsieur le Préfet de la Corrèze et de Madame la Sous-préfète d'Ussel, sur les difficultés que vous rencontrez en matière d'accès à la téléphonie mobile.

Dans ce domaine, qui relève de la compétence de l'État, le Département intervient en appui, pour faciliter la réalisation des projets sur le territoire.

À cet égard, j'ai souhaité que la couverture de la Corrèze en téléphonie mobile puisse être accélérée via des programmes nationaux comme « New Deal », auxquels le Département a toujours répondu favorablement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre de l'accord conclu entre l'État et les opérateurs, en lien étroit avec Alain FONFREDE, votre Maire, PérOLS-sur-Vézère a été proposée pour figurer dans une liste de communes prioritaires.

Pour votre information, une campagne de mesure de la performance des réseaux mobiles sera organisée, cet automne. Cette dernière permettra à l'État d'améliorer la liste définitive des communes corréziennes retenues pour être équipées en pylônes téléphoniques à horizon 2024.

Soyez assuré que je suivrai ce dossier avec la plus grande attention et ne manquerai pas, en lien avec Monsieur le Maire, de vous tenir informé, dès que l'arbitrage pour décider des communes retenues sera connu.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pascal COSTE

Copie à : Monsieur Alain FONFREDE, Maire de PérOLS-sur-Vézère.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT "MARBOT"



Affaire suivie par :
Aurélië POUYADE
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
Corrèze & Vienne
aurélië.pouyade@orange.com
+33 6 89 64 38 14

203160257700001 00000 1E00607883068



A L'ATTENTION DE MME OU M LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
20 ROUTE DE MEYMAC
19170 PEROLS SUR VEZERE

Issy-les-Moulineaux, le 9 juin 2023

Objet : information sur la pré-sélection de votre commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement laisser sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroulera par lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet, d'émettre des observations ou des réserves sur les communes identifiées. Une fois cette phase de partage achevée, la liste finale des communes est constituée et la lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte, et après les deux premiers lots engagés, que je vous informe que votre commune a été pré-sélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont le date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Orange est attaché à un dialogue étroit avec les maires qui seront concernés par la fermeture du réseau cuivre. Aussi, ce courrier formalise le lancement de la phase de partage et de concertation évoquée ci-dessus.

Durant cette phase qui se déroule du 6 juin au 15 septembre 2023, je me tiens à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations et recueillir vos éventuelles observations.

À l'issue de cette phase, la liste des communes retenues sera attendue et confirmée et les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes. Sans remarque de votre part avant le 10 septembre, Orange considérera que vous n'avez pas de réserve à exprimer concernant l'intégration de votre commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre.

Souhaitant vous accompagner au mieux dans ce projet de modernisation numérique, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélië POUYADE
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
Corrèze & Vienne

De ces deux lettres il faut retenir que notre commune pourrait être équipée d'un nouveau pylône du réseau mobile à l'horizon 2024 (lettre Pascal Coste), mais que la commune serait aussi inscrite dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre à l'horizon 2030 (lettre Orange), ce qui nécessite que la commune prenne une décision favorable ou négative sur ce projet d'ici le 16 septembre...

Il s'agit d'une décision importante, car elle entraînerait une nécessaire « migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite ».

Ces évolution des situations « réseau mobile » et « réseau cuivre » méritent d'être suivies avec attention, compte tenu de leur implication sur la qualité des services de téléphonie...



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 février 2023 A 18H30**

Le 03 février deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérois sur Vézère, dûment convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, ARVIS Dominique, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, GORSSE Véronique, ROUGIER Éric, THEODORE Chantal

Excusé : HERNANDEZ Esteban

Secrétaire de séance : ORLIANGES Yvette

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1- Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de HCH (Haute-Corrèze Communauté)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et L.5214-27 ;

Vu la délibération n°2021-05-11 de Haute-Corrèze-Communauté en date du 9 décembre 2021 approuvant la création du service d'instruction et autorisation du droit des sols et conventionnement avec les communes de l'ancien service commun IADS ;

Vu le projet de convention d'adhésion au service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de Haute-Corrèze ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme porté et géré par Haute-Corrèze-Communauté à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Approuve la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et Haute-Corrèze-Communauté ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette délibération

2 - Approbation du pacte de gouvernance de Haute-Corrèze-Communauté

Le pacte de gouvernance a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 19 décembre 2019.

Cette loi a pour objectif de lutter contre le sentiment d'éloignement et de dépossession des centres de décision auquel font face les Maires et les autres élus municipaux et de replacer les élus intercommunaux au centre du fonctionnement de l'intercommunalité.

Dans ce sens, la loi a consacré la pratique locale du pacte de gouvernance qui permet d'associer plus étroitement les Maires des communes membres à la gouvernance de l'EPCI. Ainsi un temps de réflexion est formalisé afin de permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement de l'EPCI.

Le conseil communautaire du 1er octobre 2020 a débattu de l'opportunité de réaliser un pacte de gouvernance et les élus communautaires ont souhaité se doter d'un tel outil.

Les élus du bureau ont travaillé à l'élaboration des objectifs et des propositions d'organisation et de fonctionnement de Haute-Corrèze-Communauté sur la base des échanges avec les élus municipaux lors de la tournée territoriale de 2021. Ils se sont aussi appuyés sur les travaux du projet de territoire et les valeurs identifiées à cette occasion.

Conformément à la procédure d'élaboration, le projet de pacte est soumis pour avis aux 71 communes membres. Les communes ont 2 mois pour formuler un avis. Il s'agit d'un avis simple et, à défaut d'avis, il sera considéré comme défavorable.

Le conseil municipal approuve le pacte de gouvernance

3 - Taux des taxes locales 2023

Le conseil municipal de PEROLS SUR VEZERE, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.43 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés, non affectés à l'habitation : 7.20 %

4 - Subventions aux associations

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions aux associations comme suit :

- AMRC : 200 €
- Bac des Cars : 200 €
- Grouik Team : 100 €
- Préservation des chaumières de Varièras : 50 €
- Comice agricole : 100 €
- Comité des fêtes : 200 €
- Instance de Coordination et de l'Autonomie : 200 €
- Lutins de Bugeat : 100 €
- Société de chasse : 100 €
- FNACA : 50 €
- Association sportive et culturelle de l'école de Meymac : 50 €

5 - Création d'un gîte grande capacité à Pérols sur Vézère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet relatif aux travaux de création d'un gîte de grande capacité.

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé à 255 000 € HT, soit 280 500 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ETAT, au titre de la DSIL,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze au titre du contrat de solidarité communal 2023-2025,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Europe, au titre du FEDER,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine,
- De solliciter une subvention auprès de Haute-Corrèze Communauté.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 20 % d'aide au titre de la DSIL soit 51 000 € de subvention,
- 23.53 % d'aide au titre du contrat de solidarité communale soit 60 000 € de subvention,
- 19.61 % d'aide au titre de la FEDER soit 50 000 € de subvention,
- 14.71 % d'aide au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine soit 37 500 € de subvention,
- 2.02 % d'aide au titre de la communauté de communes Haute-Corrèze-Communauté soit 5 140 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de Création d'un gîte grande capacité,
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

D.S.I.L	20 %	51 000 €
Aide départementale	23.53 %	60 000 €
Europe- FEDER - OS Pays Haute-Corrèze Ventadour	19.61 %	50 000 €
Nouvelle-Aquitaine	14.71 %	37 500 €
Haute-Corrèze Communauté	2.02 %	5 140 €
Fonds libres et/ou emprunt	20.14 %	51 360 €
TOTAL		255 000 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :
Monsieur le Préfet de la Corrèze,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Président du Pays Haute-Corrèze Ventadour,
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine,
Monsieur le Président de Haute-Corrèze-Communauté.

- Désigne Monsieur, le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

6 - Renouvellement réseau AEP à Coudert

Le Maire évoque le problème d'alimentation d'eau au village de Coudert et précise qu'il serait souhaitable de renouveler une partie du réseau d'alimentation en eau potable sur environ 85 ml.

Il présente le devis établi par le Syndicat de la Diège qui s'élève à 11 522.35 € H.T, soit 13 826.82 € TTC (divers et assistance à maître d'ouvrage compris).

Il précise également :

- Qu'aucune subvention ne peut être obtenue ;
- Que si le conseil municipal accepte la proposition, plusieurs entreprises seront contactées et que l'entreprise la moins disant sera retenue pour l'exécution des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette affaire

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Alain FONFREDE

Le secrétaire de séance,
Yvette ORLIANGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023 A 18H30

Le 14 avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, ROUGIER Éric, THEODORE Chantal

Excusés : Dominique ARVIS qui donne pouvoir à Yvette ORLIANGES

Absent : Esteban HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Stéphanie BANETTE

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte administratif 2022 du Service des eaux et approbation du CFU 2022 du budget principal, présentés par Bernard POUYAUD, Maire-Adjoint

Service des eaux

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-7 896.96 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	28 594.24 €
Calcul du solde d'exécution de la section investissement	
Dépenses d'investissement au 31/12/2022	-64 816.24 €
Recettes d'investissement au 31/12/2022	+158 099.74 €
Solde au 31/12/2022	+93 283.50 €
Report solde d'exécution antérieur (2021)	+28 594.24 €
Solde d'exécution cumulé	+121 877.74 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	
Restes à réaliser dépenses	-8 330.83€
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-8 330.83 €
Besoin de financement au 31/12/2022	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses de fonctionnement au 31/12/2022	-52 300.16 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2022	+64 656.85 €
Solde au 31/12/2022	+12 356.69 €
Report résultat de fonctionnement antérieur (2021)	-7 896.96 €
Total à affecter	+4 459.73 €
Affectation 2022	
Couverture du besoin de financement (compte 1068/2023)	
Résultat de fonctionnement à affecter (compte 002/2023)	4 459.73 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (compte 001/2023)	+121 877.74 €

Budget principal

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	45 351.05 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-4 731.79 €
Calcul du solde d'exécution de la section investissement	
Dépenses d'investissement au 31/12/2022	-116 784.49€
Recettes d'investissement au 31/12/2022	+88 951.56 €
Solde au 31/12/2022	-27 832.93 €
Report solde d'exécution antérieur (2021)	-4 731.79 €
Solde d'exécution cumulé	-32 564.72 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	
Restes à réaliser dépenses	-56 393.72€
Restes à réaliser recettes	+0.00 €
Solde des restes à réaliser	-56 393.72 €

Besoin de financement au 31/12/2022	-88 958.44 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses de fonctionnement au 31/12/2022	-176 378.94 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2022	+281 985.43 €
Solde au 31/12/2022	+105 606.49 €
Report résultat de fonctionnement antérieur (2021)	+45 351.05 €
Total à affecter	+150 957.54 €
Affectation 2022	
Couverture du besoin de financement (compte 1068/2023)	88 958.44 €
Résultat de fonctionnement à affecter (compte 002/2023)	+61 999.10 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (compte 001/2023)	-32 564.72 €

Le conseil municipal à 8 voix pour, approuve le compte de gestion 2022 du service des eaux et le CFU 2022 du budget principal.

2 - Vote des budgets 2023 : service des eaux et budget principal

SERVICE DES EAUX

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget 2023 du service des eaux :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 60 352.96 €

Recettes : 60 352.96 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 162 167.16 €

Recettes : 162 167.16 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à 9 voix pour, approuve le budget 2023 arrêté comme ci-dessus

BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal 2023 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 325 087.10 €

Recettes : 325 087.10 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 299 080.06 €

Recettes : 299 080.06 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à 9 voix pour, approuve le budget 2023 arrêté comme ci-dessus

3 - Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérent aux services de santé au travail inter-entreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou autre service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

A cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-Entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour :

- D'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- D'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- D'inscrire chaque année au budget, les crédits correspondants

4 - Contractualisation départementale 2023-2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années, le conseil départemental de la Corrèze fait de sa politique d'aides aux collectivités une priorité en affichant un double objectif :

- Améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens
- Soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze

Pour la période 2023-2025, le conseil départemental de la Corrèze mobilise une enveloppe de 62 millions d'euros.

De 14 millions d'euros par an lors de la précédente contractualisation, les aides aux collectivités seront portées à hauteur de 20 millions d'euros par an, soit une augmentation de 40 %.

La contractualisation 2023-2025 s'établit comme suit :

- Gîte grande capacité (tranche 1- 2023) : 100 000 € avec une aide départementale de 30 000 €,
- Gîte grande capacité (tranche 2 - 2024) = 134 000 € avec une aide départementale de 30 000 €,
- Achat d'une épareuse (2024) = 25 000 € avec une aide départementale de 5 000 €,
- Travaux sur bâtiment mairie (2025) = 25 000 € avec une aide départementale de **6 250 €**,
- Dotation annuelle voirie

Exposé fait, le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la contractualisation départementale 2023-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, se prononce favorablement et valide la contractualisation départementale 2023-2025

5 - Travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, lors de sa réunion du 06 avril 2023 concernant l'attribution des travaux de voirie 2023, la commission des travaux a examiné les offres suivantes :

- **Entreprise MALET :**
 - Place de l'église : 27 525.58 € TTC
 - Impasse de la Roubière Carrée : 11 341.68 € TTC

soit un total de **38 867.26 € TTC**

- **Entreprise RMCL**
 - Place de l'église : 26 907.00 €
 - Impasse de la Roubière Carrée : 7 803.00 €

soit un total de **34 710.00 € TTC**

- **Entreprise Eurovia**
 - Place de l'église : 28 569.30 €
 - Impasse de la Roubière Carrée : 9 564.36 €

soit un total de **38 133.36 € TTC**

et a retenu l'offre de l'entreprise RMCL.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer à son tour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour,

- Retient l'offre de l'entreprise RMCL,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

6 - Embauche d'un saisonnier

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 24 avril au 30 septembre 2023 ;

Considérant qu'il peut fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 9 voix pour,

Décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 24 avril 2023 au 30 septembre 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance
Stéphanie BANETTE

Le Maire
Alain FONFREDE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUILLET 2023 A 18H30

Le 13 juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, ROUGIER Eric, THEODORE Chantal

Excusées : Marine FONFREDE, Dominique ARVIS qui donne pouvoir à Yvette ORLIANGES et Véronique GORSSE qui donne pouvoir à Eric ROUGIER

Absent : Esteban HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Eric ROUGIER

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1 - Vente d'un terrain « Impasse de la Mairie » en vue d'une construction et bornage d'un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle AZ 303

Le Maire

- rappelle au conseil municipal qu'en date du 16 décembre 2022, il a signé un mandat de vente sans exclusivité à l'agence immobilière Auclair-Champeau (19170 BUGÉAT) pour les parcelles de terrains communaux cadastrées AZ 307 et AZ 311 au prix de **7 € net vendeur** le m²

- informe le conseil municipal qu'un acquéreur est intéressé par la parcelle AZ 311

- qu'il est nécessaire de faire matérialiser sur cette même parcelle, un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle cadastrée AZ 303. Pour cela, deux devis ont été demandés :

1) Cabinet Dubroca Létrange pour **1 533.00 € TTC**

2) SEARL Mesures pour **2 352.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la vente de la parcelle constructible et viabilisée AZ 311
- Dit que cette parcelle ne fait pas partie d'un lotissement
- Accepte le devis du Cabinet Dubroca Létrange pour un montant de

1 533.00 € TTC

Donne tous pouvoirs de décision et de signature à Monsieur le Maire

2 - Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune a été signée avec Haute Corrèze Communauté le 27 septembre 2022.

Le montant total des travaux s'élevaient alors à **57 600 € TTC**. Une fois les aides Adour-Garonne et Conseil Départemental déduites, il restait à la charge de la commune **19 200 € TTC**.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le montant total du bon de commande des travaux de sectorisation (**67 800 € TTC**) est supérieur au montant total prévu dans la convention de mandat initiale (**57 600 € TTC**) et qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant. Une fois les aides Adour-Garonne et Conseil Départemental déduites, il restera à la charge de la commune **22 600 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune.

3 - Bornage chemin rural à Orluc

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, la SARL Mesures Géomètres Experts a établi un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites sur un chemin rural à Orluc. Aucune borne n'a été posée à ce moment-là. Afin d'éviter tout nouveau litige avec les riverains de ce chemin, il propose au conseil municipal de faire procéder au bornage. Pour cela, un nouveau devis a été établi par la SARL Mesures Géomètres Experts qui s'élève à **1 488.00 € TTC** pour la pose de 29 bornes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme la nécessité de faire borner le chemin et accepte le devis établi par la SARL Mesures Géomètres Experts

La séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance
Eric ROUGIER

Le Maire
Alain FONFREDE

➤ **Dossier spécial sur l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Pérols sur Vézère**

Sous l'égide de la communauté de communes HCC, un diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable de la commune a été confié aux bureaux d'études ARTELIA et Impact Conseil.



Diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable – Établissement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

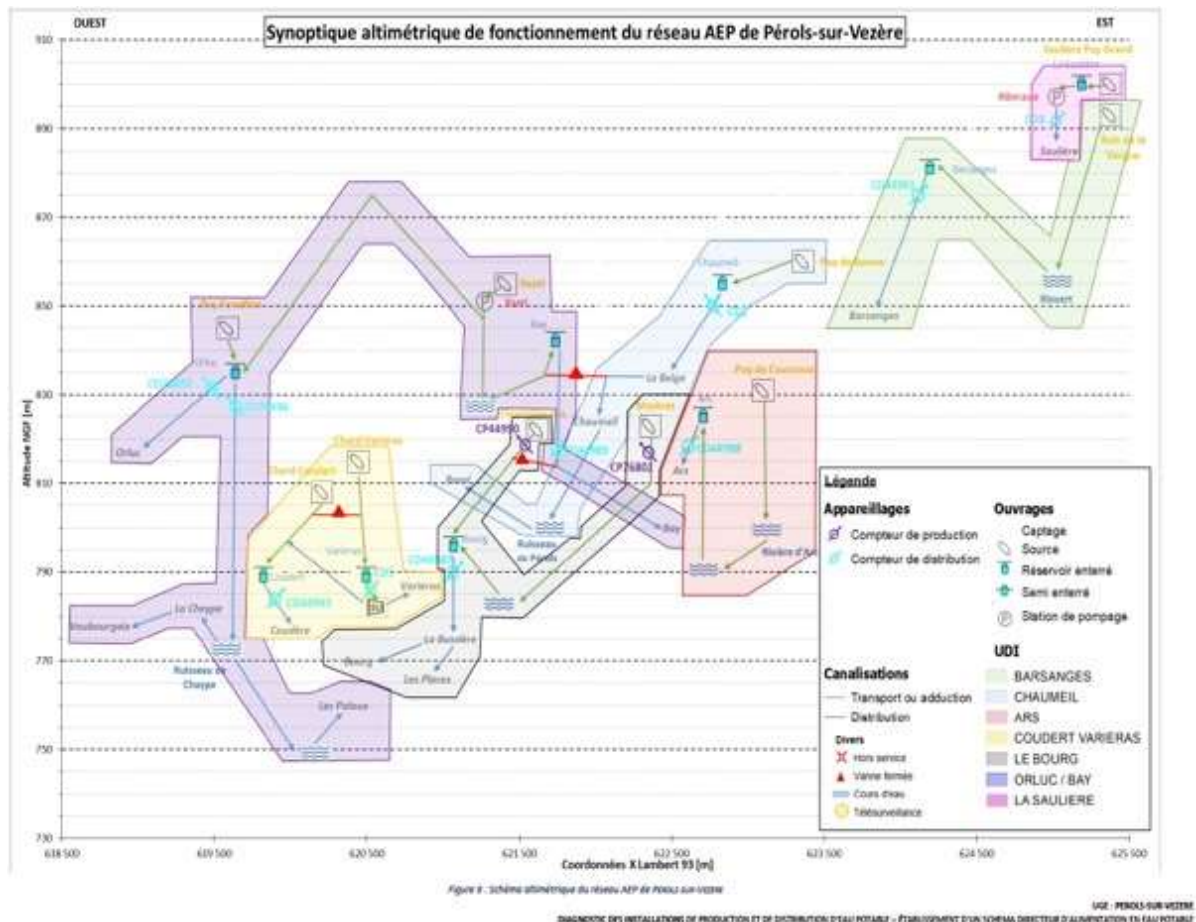
RAPPORT DE PHASE 1

UGE : PEROLS-SUR-VEZERE

Version provisoire



Dans les pages suivantes sont présentées les premiers résultats de cette étude qui a mobilisé plusieurs phases de terrain et de restitution en bureau pour les membres du conseil municipal. Les décisions à venir, en termes de sectorisation de nos réseaux, d'interconnexions et de recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, conditionneront les futures ressources en eaux de la commune, quantitativement et qualitativement, pour les décennies venir dans le contexte actuel du dérèglement climatique.



Ce graphique (altitudes en ordonnées et latitudes géographiques en abscisses) montre la répartition altitudinale de nos captages et réseaux de distribution qui s'étage sur près de 150 m. Certains captages sont largement excédentaires, d'autres sont plus limités.

Il serait, dans ces conditions particulières, difficile de réaliser les travaux d'interconnexions gravitaires qui mutualiserait les diverses ressources des différents captages actuels, sans utiliser des dispositifs élaborés (pompes, surpresseurs, etc.) qui supposeraient une alimentation électrique permanente avec les risques de pannes et les surcoûts d'exploitation que cela induirait. Par ailleurs, de nouvelles interconnexions supposeraient la pose de coûteux nouveaux réseaux enterrés.

Aussi nous orienterons-nous plutôt vers la recherche de nouvelles sources de captages, proches des captages actuels, qu'ils renforceraient. Il est aussi évident qu'une extension des périmètres de protection étendue des captages actuels, et le déboisement de ceux-ci, abonderait considérablement la ressource en eau disponible.

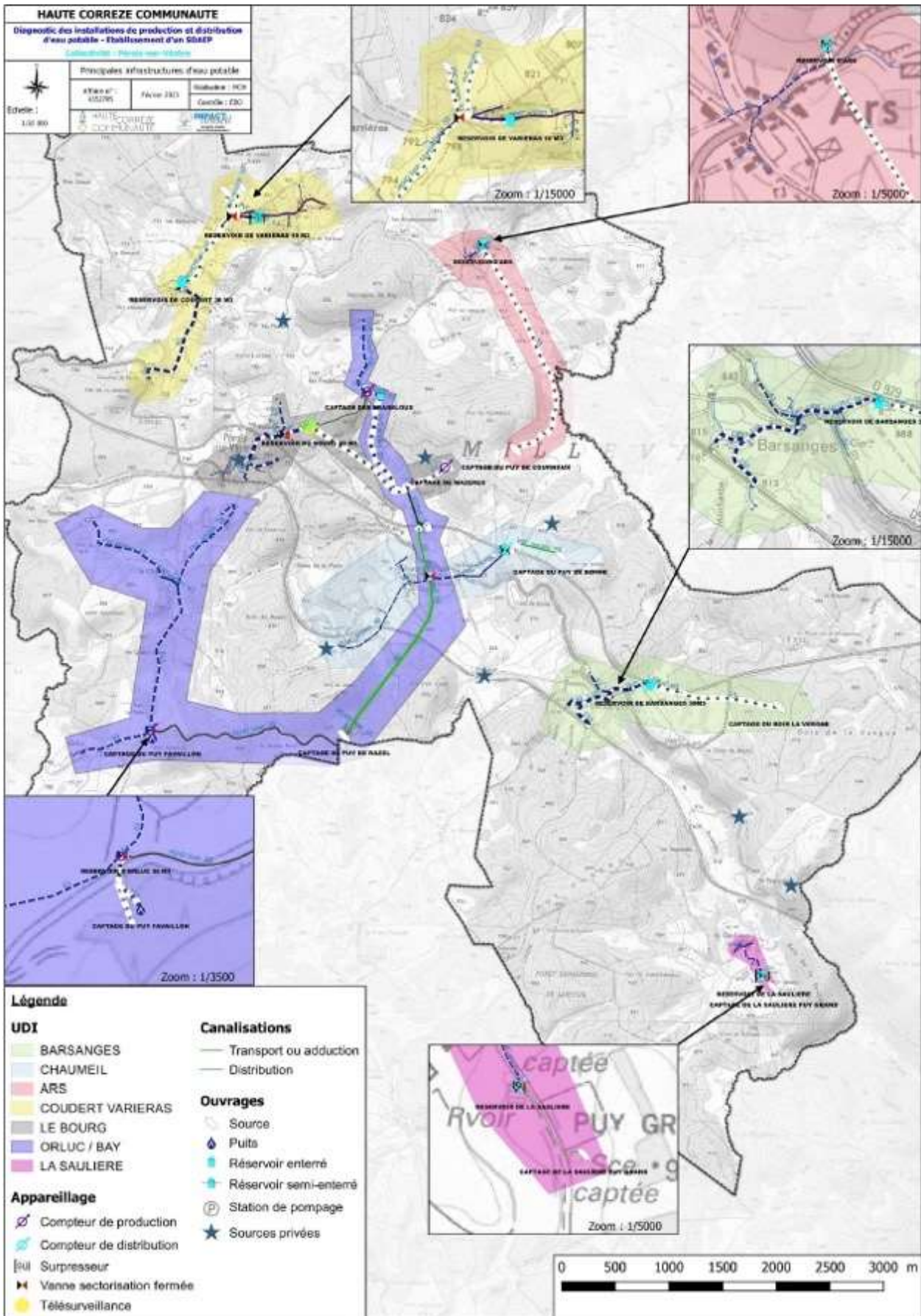


Figure 11 : Principales infrastructures d'AEP et ressources privées

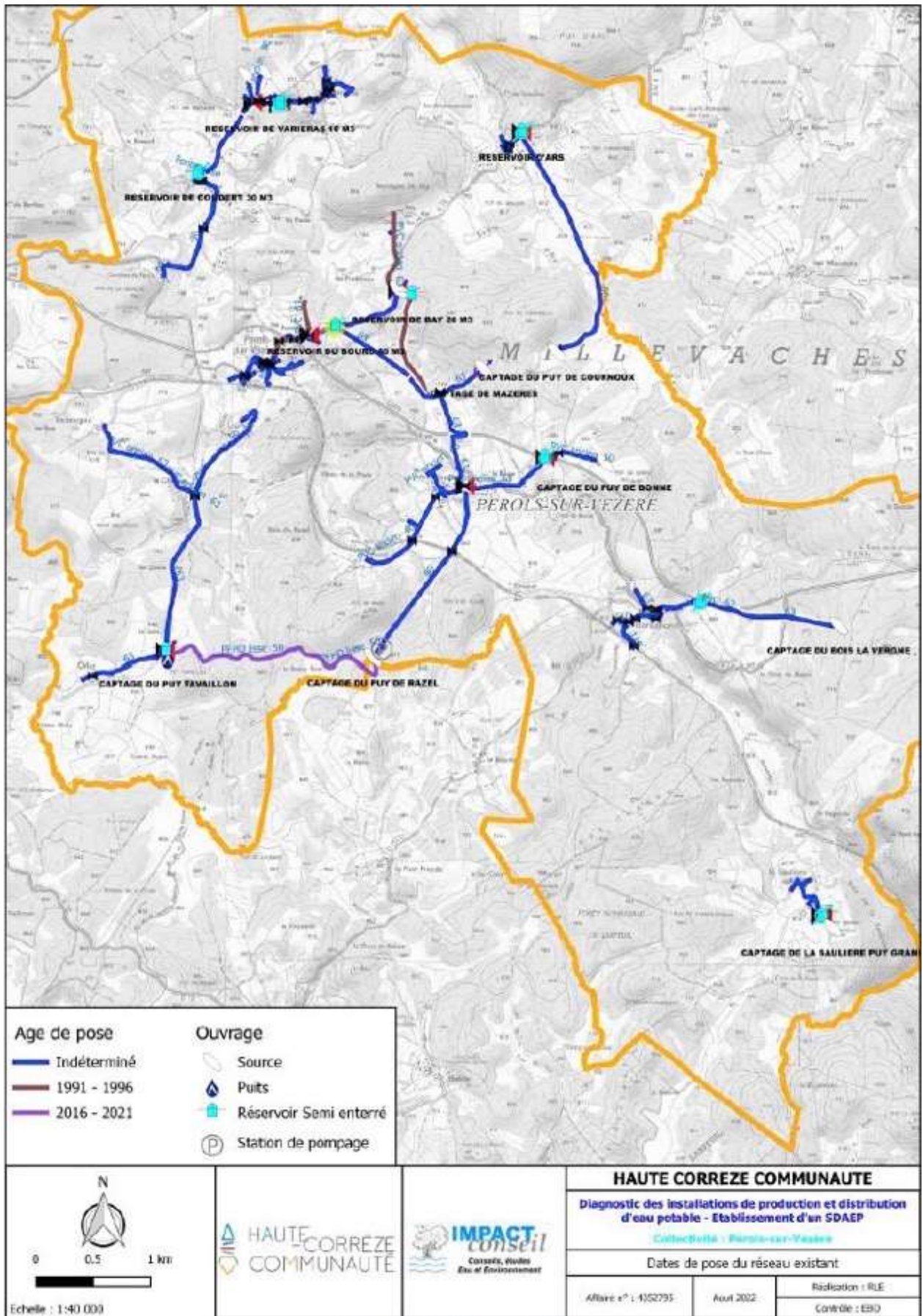


Figure 36 : Tronçons de réseau avec leurs dates de pose

SDAE - PEROLS SUR VEZERE

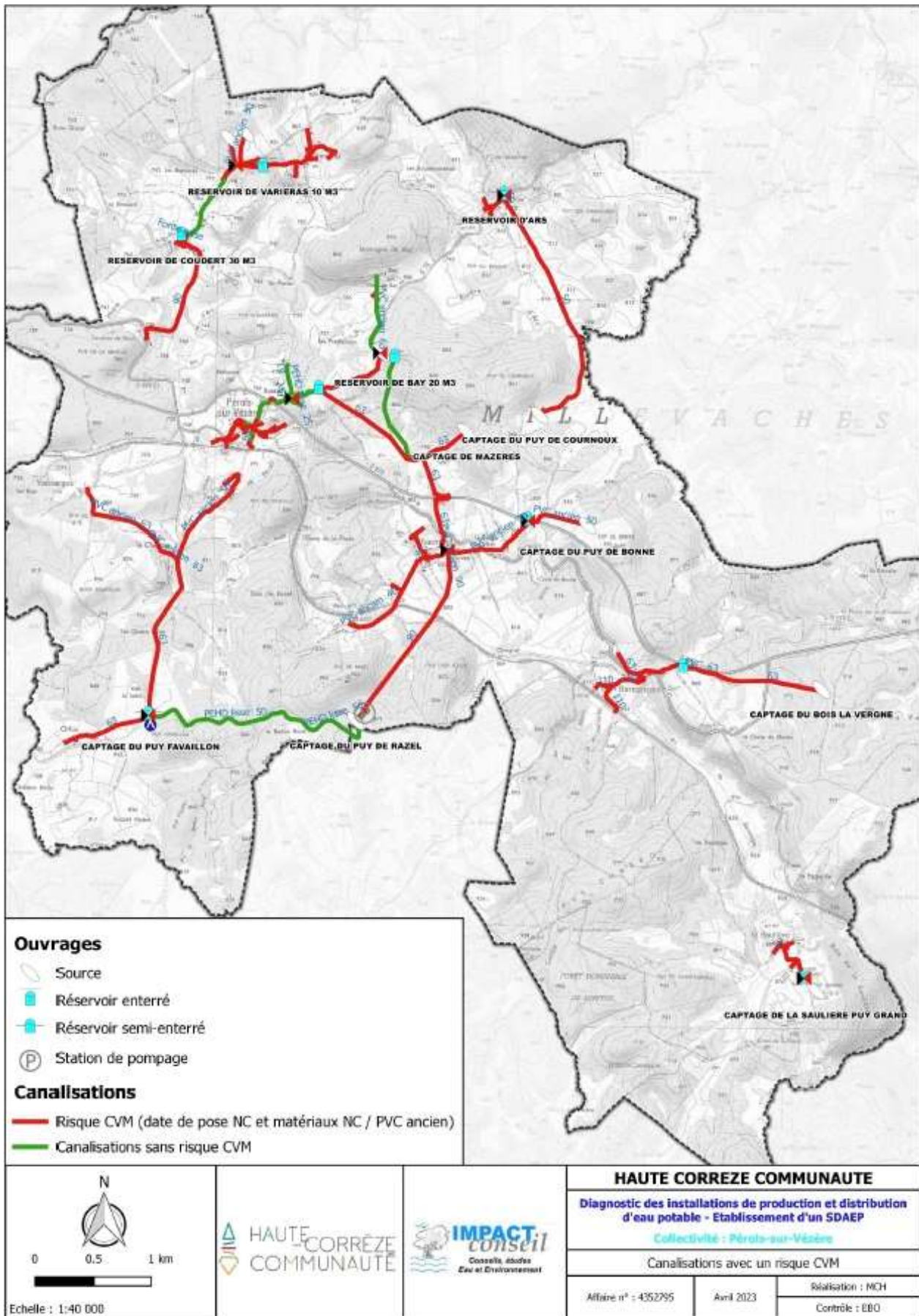


Figure 51 : Cartographie du risque CVM

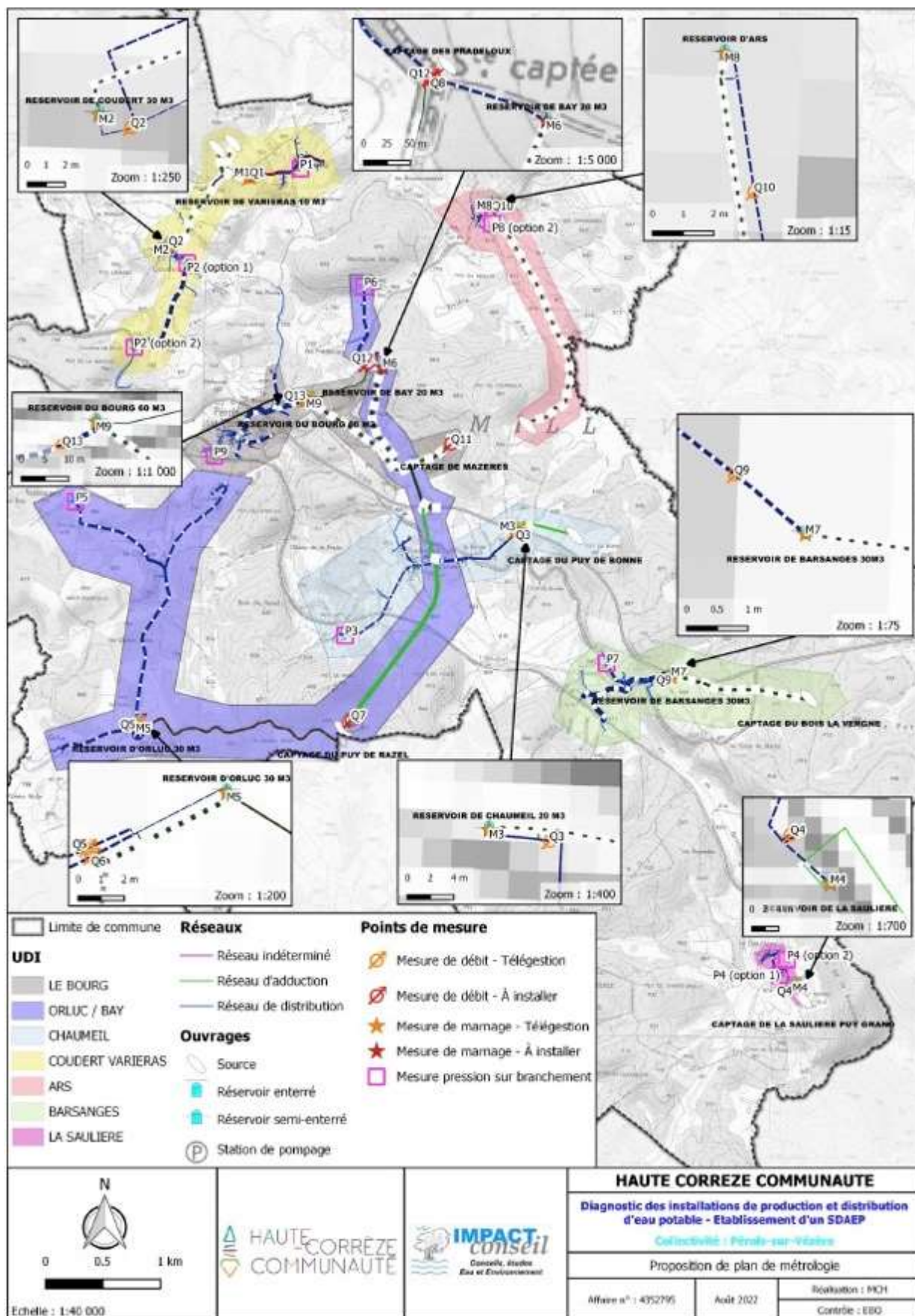


Figure 86 : Proposition de plan de métrologie sur la commune de Pécou-sur-Vézère

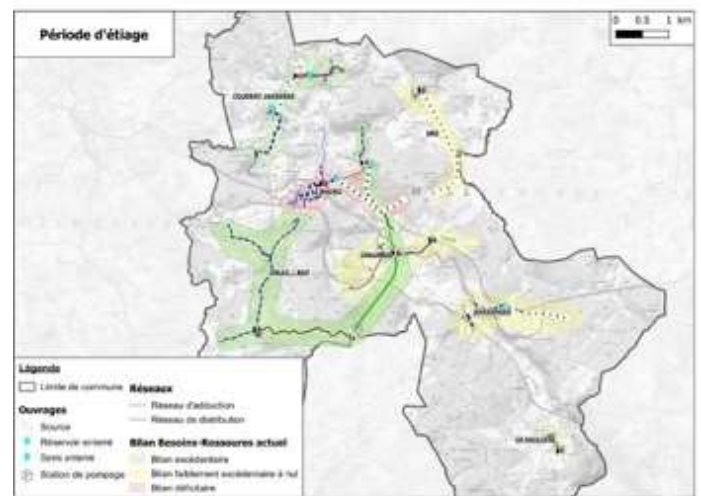
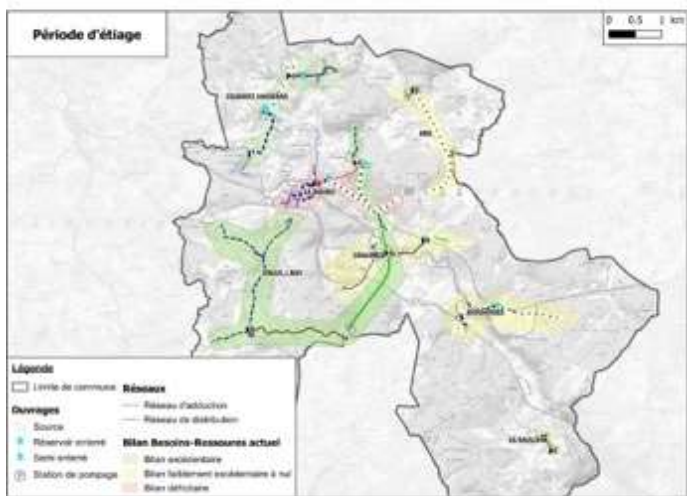
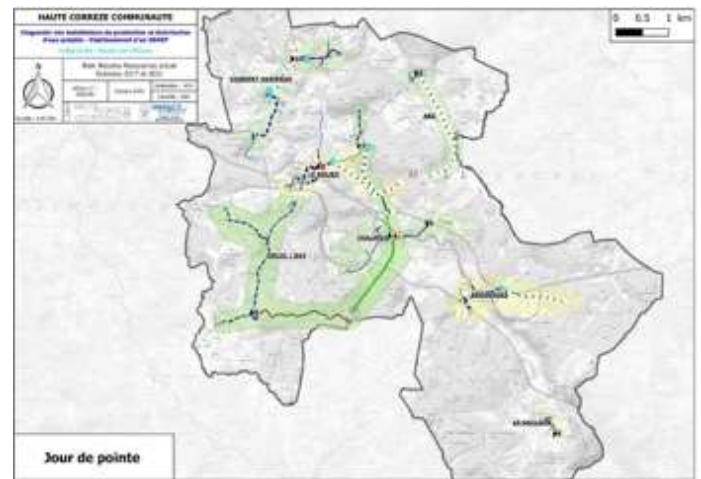
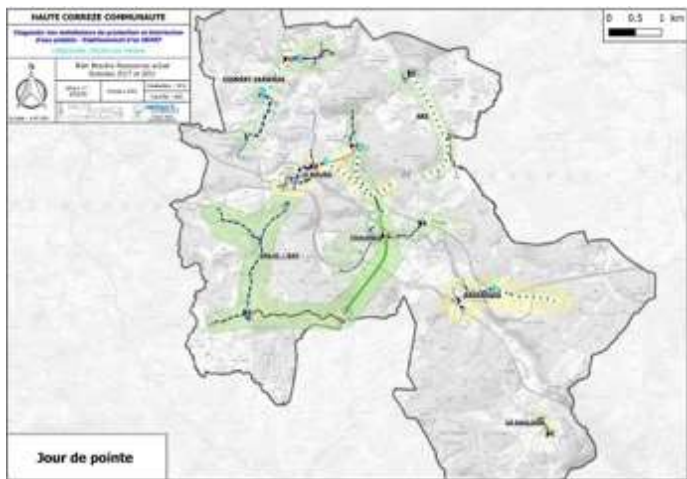


Figure 22 - Bilan Besoins-Ressources actuel

Figure 23 - Bilan Besoins-Ressources actuel

Ces graphiques illustrent les bilans « ressources disponibles/besoins en eau potable » aujourd'hui (à gauche) et à l'horizon 2035 (à droite), en jour de pointe (en haut) et en période d'étiage (en bas). Les prévisions faites sur les ressources disponibles s'appuient sur des projections climatiques « réalistes ». Une campagne de jaugeages de tous les captages sera faite à l'automne, ce qui n'est pas techniquement une mince affaire !

Sans être « désespérées » ces prévisions supposent d'être prises très au sérieux dès maintenant et, quasi certainement, de devoir prévoir la recherche et l'aménagement d'autres captages pour les zones susceptibles d'être en crise, dès 2050, et *a fortiori* pour la seconde partie du XXIème siècle, selon le développement démographique escompté, l'accroissement des besoins et l'impact attendu du dérèglement climatique annoncé.

Enfin, l'essentiel de nos réseaux de distribution « historiques » (depuis les années 50) furent réalisés en tuyaux PVC collés, dont la qualité intrinsèque de maintien de la potabilité est aujourd'hui mise en question. Il va de soi que le remplacement de ces réseaux anciens par des tuyaux modernes *ad hoc*, sur plusieurs dizaines de km, n'est certainement pas dans les moyens financiers de la commune de Pérols sur Vézère...

➤ Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°30
mars
2023

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

> Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'études de bourg pré-opérationnelles participatives

Vous réfléchissez à la redynamisation de votre bourg, à l'aménagement des espaces publics ou au devenir d'un bâtiment vacant ? Le Parc peut vous accompagner dans votre démarche, en vous apportant des conseils ponctuels ou en portant la maîtrise d'ouvrage d'études de bourg participatives :

Ces études préalables à des opérations d'aménagements sont destinées en priorité à des communes de moins de 900 habitants souhaitant réfléchir au maintien ou au développement de dynamiques de bourg : Comment mettre en cohérence les projets d'aménagement sur la commune ? Comment organiser l'espace public pour faciliter les rencontres ? ... Elles sont co-construites, participatives et partagées par les élus et les habitants, et sont financées à 75% par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc.

Depuis 2019, 6 communes ont bénéficié de cette aide : Flayat, Lacelle, Treignac, Felletin, Combréssol et Pigerolles.

Vous pouvez dès à présent nous communiquer votre intérêt pour ce dispositif !

Contact : Anaïs Belloc – Chargée de mission Urbanisme /
06 3167 5105



> Appel à candidature – atelier fresque du climat

Vous voulez agir pour le climat mais n'avez pas le temps de devenir climatologue ? En 2 heures, l'atelier collaboratif « la Fresque du Climat » permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action. La Fresque du Climat est un outil scientifique – neutre et objectif, dont les données sont issues des rapports du GIEC – accessible – basé sur l'intelligence collective – et efficace – une sensibilisation sans culpabilisation.



En 2023, le PNR propose d'animer 6 sessions de Fresque du Climat dans les conseils municipaux et intercommunaux du territoire. Ces ateliers peuvent accueillir jusqu'à 20 participants, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Cela vous intéresse ? Contactez les animatrices Fresque du Climat du Parc pour réserver un créneau, ou si vous souhaitez plus d'informations.

Pour en savoir + : <https://fresqueduclimat.org/>

Contact : Manon Campenet, chargée de mission Energie-climat –
06 3185 86 68 / tepos@pnr-millevaches.fr

Le Bureau du Parc se réunit environ tous les deux mois.

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :
<https://www.pnr-millevaches.fr/les-decisions-des-instances>



www.pnr-millevaches.fr



► Classes Parc... Actions !

Nous vous annonçons dans l'Echo du Parc n°27 de Septembre 2022, les thématiques des 6 programmes pédagogiques proposés aux écoles du PNR pour cette année scolaire.

Depuis les prestataires ont été retenus et les écoles inscrites on put démarrer depuis début mars les premières interventions en classes.

Vous découvrirez ci-dessous les écoles inscrites ainsi que les structures animatrices de ces programmes de découvertes spécial Parc !

En fin d'année les écoles participantes seront invitées à restituer leurs projets à l'occasion d'une journée festive, dont nous ne manquerons pas de vous communiquer la date.

Contact : Delphine Moreau - Chargée de mission Education au territoire, dmoreau@pnr-millevalches.fr / 05 55 96 97 26

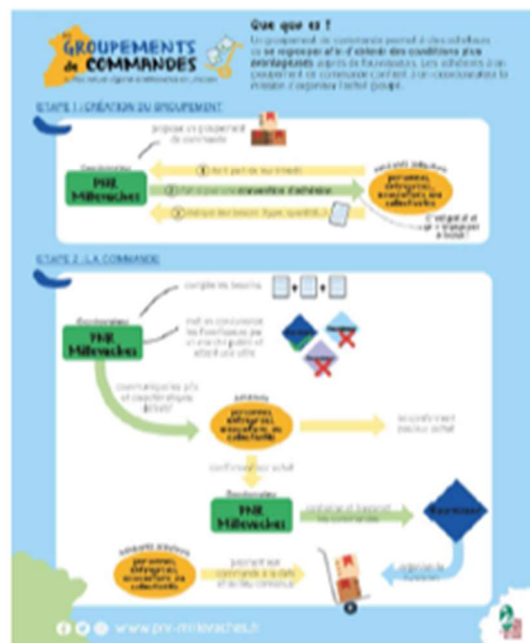


► Groupement de commandes 2023

Dans le cadre de son programme d'Adaptation au changement climatique soutenu par l'ADEME et afin de sensibiliser à la ressource en eau, le Parc a organisé des commandes groupées de récupérateurs d'eau pluviale de 1000L ces deux dernières années. 320 récupérateurs sont ainsi arrivés sur le territoire !

Cette année, le Parc a souhaité innover en proposant un groupement de commandes de citernes souples de récupération d'eau pluviale de 5 à 20m3. Comme les précédents, ce groupement s'adresse aux particuliers, collectivités, entreprises et associations établis sur le territoire du Parc naturel régional ou des EPCI signataires de la Charte du Parc.

Vous souhaitez en savoir plus sur le fonctionnement d'un groupement de commandes ?



Ci-contre une infographie résumant le processus ([cliquez pour voir la version en ligne](#)).

Les inscriptions au groupement de commandes se clôtureront le 9 avril. Une réunion des participants permettra de recenser les besoins et d'affiner les critères techniques des équipements, avant la publication du marché public.

Pour plus d'informations et inscription au groupement de commandes : Manon Campenet, chargée de mission Energie-climat - 06 31 85 86 68 - tepost@pnr-millevalches.fr



EN SAVOIR +

en consultant le livret sur la ressource en eau.



L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

► Valorisation de la langue occitane

Suite à l'enquête ethnolinguistique occitane sur l'alimentation réalisée en 2021, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin valorise des recettes de tradition locale en langue occitane et met en avant les produits du territoire à travers une collection de 5 fiches recettes.

Découvrez (ou redécouvrez) les recettes de la flognarde, les bolas de Sens ôs, le ragoût de mouton, lo monasson et les crêpes de blé noir. Les cartes sont disponibles dès maintenant et gratuitement à la Maison du Parc.

Venez vos 'sietar per minjar lo país...

Contact : Fanny Couégnas - Chargée de mission Patrimoine bâti et Culture - f.couegnas@pnr-millevaches.fr / 06 38 21 20 66



► Végétaliser les cours d'écoles, mais pas que...

Le Parc s'engage dans l'accompagnement de l'aménagement des cours d'écoles avec les communes. Parce qu'un environnement agréable favorise la concentration, la diversité, la découverte, et le partage d'un espace, le vivre ensemble. Avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), des ateliers sont proposés aux enfants, possiblement avec les parents, ainsi que des échanges avec les équipes pédagogiques et municipales, afin de proposer une nouvelle organisation de l'espace et des matériaux plus naturels. Cette étape est un préalable aux études de maîtrise d'œuvre réalisées par un paysagiste concepteur qui encadre les travaux.

Le Parc peut apporter un soutien technique voire financier tout au long du projet. Chaque aménagement est un cas particulier construit avec les parties prenantes à partir de l'existant en abordant les thématiques chères au Parc : gestion de l'eau, biodiversité notamment pollinisateurs, bois local, plantation d'arbres, jardinage, activités sportives, matériel pédagogique, aménagements paysagers...

Contact : Florence Lepié - Chargée de mission Paysage - f.lepie@pnr-millevaches.fr / 06 77 83 90 53

► Chiens de protection

Les chiens de protection arrivent sur le territoire afin de protéger les troupeaux, contre les prédateurs (renard, chiens, loup...) mais également les vols.

Ils doivent être sélectionnés et formés pour un comportement prédateur atténué et une tolérance à l'Homme augmentée. Leur rôle est de prévenir les intrus de ne pas s'approcher du troupeau, en privilégiant la dissuasion à l'attaque, grâce à leur morphologie et leurs comportements :

- aboiements, approche et posture érigée, pour paraître impressionnant ;
- approche plus poussée, pour renifler et « inspecter » l'intrus ;
- grognements et interposition franche ;
- voire pincements ou morsures si les comportements précédents n'ont pas suffi.

Si on comprend les premiers signaux, la dissuasion s'arrête et le chien s'installe entre le troupeau et l'intrus. Des attitudes simples facilitent son apaisement : contourner largement le troupeau, garder les bras le long du corps, éviter les mouvements brusques, ralentir ou s'arrêter (notamment à vélo ou si l'on court), bâiller, détourner le regard, baisser les épaules et les détourner légèrement. On peut aussi parler calmement au chien : « c'est bien », « au troupeau ! » sont des phrases qu'il connaît bien.

Une communication large et transparente permettra d'éviter des incidents. Il existe des flyers, affiches, vidéos, panneaux... Les élus sont invités à les distribuer afin d'apaiser les craintes et d'encourager les bons comportements. C'est tous ensemble que nous pourrions faire cohabiter les différents usages !

Contact : Jessica Hureaux - Chargée de mission Grands prédateurs - j.hureaux@pnr-millevaches.fr / 06 77 83 89 01

Le Bureau du Parc se réunit environ tous les deux mois.

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc : <https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances>

   www.pnr-millevaches.fr



► Pour une cohabitation apicole sur le Plateau

Le 4 avril dernier le Parc a diffusé le communiqué de presse suivant : Le Plateau de Millevaches, territoire de cohabitations et d'expérimentations sociales et environnementales, possède quelques ressources convoitées, notamment des ressources florales.

Certaines se font pourtant de plus en plus discrètes. Les évolutions des pratiques agricoles, et sylvicoles des dernières décennies, ou encore le dérèglement climatique, génèrent la raréfaction des zones de landes et des milieux de fortes ressources alimentaires et nécessaires aux cycles biologiques des insectes. À l'heure où la préservation des services de pollinisation et la conservation de la biodiversité occupent une place grandissante dans les enjeux sociétaux, le Parc naturel régional de Millevaches et des apiculteurs locaux s'entendent sur la nécessité de préserver les abeilles sauvages qui comptent environ 1000 espèces en France et assurent une part immense de la pollinisation du territoire. Le Parc naturel régional est notamment engagé dans un programme européen [LIFE WildBees](#) de préservation des abeilles sauvages.



EN SAVOIR +

sur l'abeille sauvage

www.pnr-millevaches.fr/

Les-Abelles

www

Crédit : C. Reymonet

Abeilles sauvages et domestiques, une cohabitation à repenser

La transhumance ne concerne pas que des apiculteurs extérieurs au territoire ; des apiculteurs du Plateau de Millevaches déplacent également une partie de leurs colonies d'un point à un autre de la montagne limousine au gré des floraisons : des arbres fruitiers (prunelliers, aubépines, etc.) en début de printemps aux étages les plus bas de la montagne limousine jusqu'à la bouddaine et la callune sur les hauteurs avant de redescendre les ruches pour l'hiver. On parle parfois de transhumance étagée.

Malheureusement, la raréfaction des ressources florales est généralisée sur tous les territoires. Celui de la Montagne Limousine, semble encore disposer de ressources, mais de fait, davantage convoitées. C'est ainsi que chaque année le territoire voit arriver des centaines de ruches.

De plus, si par le passé la transhumance exploitait ponctuellement la ressource de callune et de bruyères, les pratiques actuelles s'orientent vers une présence pendant de longs mois sur le territoire du Parc naturel de Millevaches en Limousin. En quête de miels plus demandés par les consommateurs, les apiculteurs transhumants extérieurs installent ainsi des ruches sur le plateau de Millevaches afin de produire successivement plusieurs types de miel : miel de bourdaine, puis de montagne (ronce et châtaignier) et enfin de callune et bruyères.

Ces différents facteurs posent des questions de cohabitation entre les apiculteurs sédentaires et les apiculteurs transhumants, mais aussi des problèmes entre apiculture et vie sauvage, révélant des conséquences de trois types :

► la compétition pour les ressources alimentaires au sein des ruchers et entre les ruchers, mais aussi envers les insectes pollinisateurs sauvages dont la survie dépend entièrement de ces ressources,

► l'hybridation entre les souches d'abeilles à miel élevées localement et celles venues de régions plus ou moins voisines,

► la transmission potentielle de maladies entre ruchers, ou aux autres pollinisateurs.

Ces processus, et particulièrement leurs actions conjointes, peuvent entraîner une baisse de la production de miel, la fragilisation des colonies d'abeilles à miel ainsi que des abeilles et autres pollinisateurs sauvages.

Par exemple, le plateau de Millevaches abrite des espèces de bourdons inféodées aux landes pour lesquelles il porte une responsabilité considérable à l'échelle du Limousin. Malheureusement les bourdons sont parmi les pollinisateurs les plus menacés par la concurrence alimentaire et la transmission de maladies par les abeilles à miel, sans parler de leur grande sensibilité au réchauffement climatique.

En ce sens, il est nécessaire d'améliorer les cohabitations et les usages du territoire par une bonne adéquation entre la taille et le nombre des ruchers transhumants, la proximité avec les ruchers locaux, et surtout la capacité d'accueil des milieux naturels.

Si vous êtes contactés par un apiculteur souhaitant disposer des ruches sur votre propriété, le bon réflexe est donc dans un premier temps de se rapprocher des apiculteurs locaux, de manière à évaluer les possibilités de cohabitation. Il faudra ensuite être vigilant concernant le nombre de ruches par ruchers, pour éviter une concurrence trop importante avec les pollinisateurs sauvages. Pour exemple, les ruchers locaux sont généralement composés de 15 à 25 ruches (voire moins dans certains cas, selon le milieu).

A noter qu'accueillir un rucher n'est bien souvent pas nécessaire pour assurer la pollinisation des écosystèmes environnants ni n'entraîne d'amélioration pour la biodiversité.



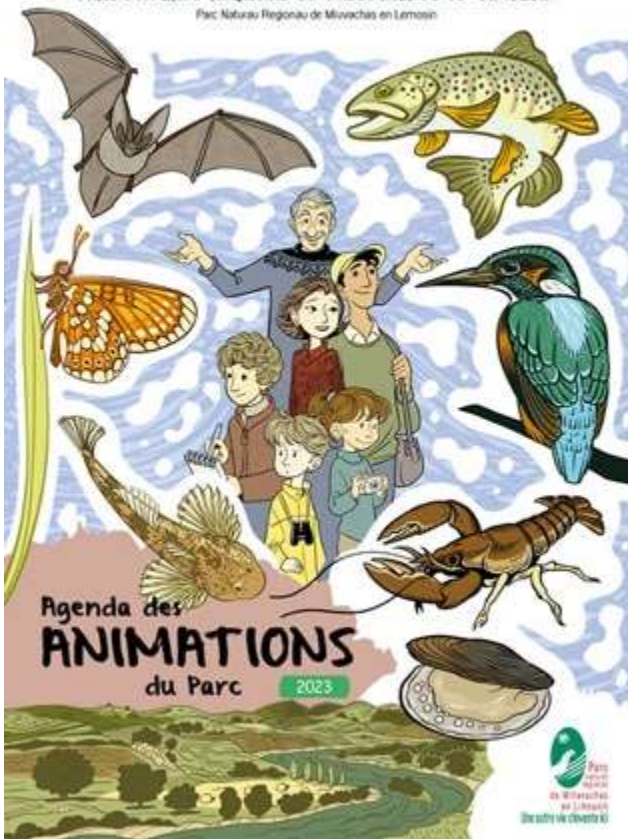
Crédit : M. Azaiz

Contact : Elodie Haaz
e.haaz@pnr-millevaches.fr / 06 31 85 12 05

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



Agenda des animations

Valeurs Parc

La marque « Valeurs Parc naturel régional » peut être attribuée à un produit ou un service qui présente des valeurs écologiques, d'authenticité, de diversité humaine et de naturel. Sur le Parc naturel régional de Millevaches, plusieurs producteurs (miel, pain, jus, viande, cidre et jus de pomme) et hébergements bénéficient de cette marque. Certains de ces produits sont disponibles à la Maison du Parc de Millevaches, sur les marchés locaux et dans les boutiques chez les producteurs. Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet du Parc.



Les Millecs de la Maison du Parc

Sarrasin et cultures anciennes

MAR, 15 AOÛT | 13H00 À 13H00

• Millevaches •
Accès de la Maison du Parc

Venez en apprendre plus sur le produit de sarrasin cultivé à la Maison du Parc. Histoire, botanique et économie traditionnelle d'un ancien produit qui permet de partager tous ensembles un savoureux repas au tour du sarrasin.

ANIMÉ PAR VAGABONDA

À partir de 8 ans. Renseignements et réservations obligatoires auprès de PNR au 05 55 96 97 00.

Marcelle & Claude Bike Tour

Le spectacle

MAR, 15 AOÛT | 10H30 À 13H00

• Millevaches •
Accès de la Maison du Parc

Dans le cadre d'une tournée à vélo d'été, Marcelle et Claude font une halte à Millevaches où l'histoire découverte de spectacle de cirque dans la partie de la Maison du Parc.

Marcelle et Claude, c'est l'histoire d'une rencontre entre deux corps, deux langues, deux bêtes. Dans un autre temps, à l'ouest, à l'est, les deux artistes se livrent à un corps à corps, se relèvent, s'envolent en l'air, se montent dessus, se gègnent, chantent et s'aèrent.

Renseignements auprès du PNR au 05 55 96 97 00.

ANIMÉ PAR Océane PELPEL, Sébastien DAVID VINGELDERET, Élodie AMPURY
Producteur autorisé La Région de la Dordogne - PNR National Département Nouvelle-Aquitaine et le soutien de l'État et de la Région Occitanie-Pyrénées-Aquitaine



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



Quelques exemples d'animations du PNR Millevaches cet été

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Millevachas en Lemosin

UNE PREMIERE COMMANDE GROPÉE DE KITS PHOTOVOLTAIQUES AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN !

Le 17 juillet 2023

Dans le cadre de sa Charte 2018-2033, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à devenir un territoire à énergie positive (TEPOS), c'est-à-dire à couvrir toutes ses consommations par une production d'énergies renouvelables locales. Ainsi, en application de sa stratégie 'énergies renouvelables', le PNR organise une première **commande groupée de kits photovoltaïques** !

Les kits photovoltaïques sont des panneaux solaires à installer soi-même sur une terrasse, en ombrière ou toiture et à raccorder sur une prise standard ou au tableau électrique de votre habitation. Vous pourrez ainsi autoconsommer l'électricité produite directement par votre kit !

L'énergie produite, de l'ordre de 600 à 800 kWh/an pour un kit de deux panneaux, permet d'effacer la consommation de nombreux équipements d'un foyer (par exemple : 1 frigo + 1 box internet + 1 ordinateur portable + 1 téléviseur + 1 lave-linge + 10 ampoules LED).

Dans le contexte de crise énergétique mondiale, le PNR souhaite ainsi sensibiliser sa population aux enjeux des énergies renouvelables et locales.

Ce dispositif s'adresse aux habitants, entreprises et collectivités du territoire du Parc naturel régional et des EPCI signataires de la Charte de Parc.

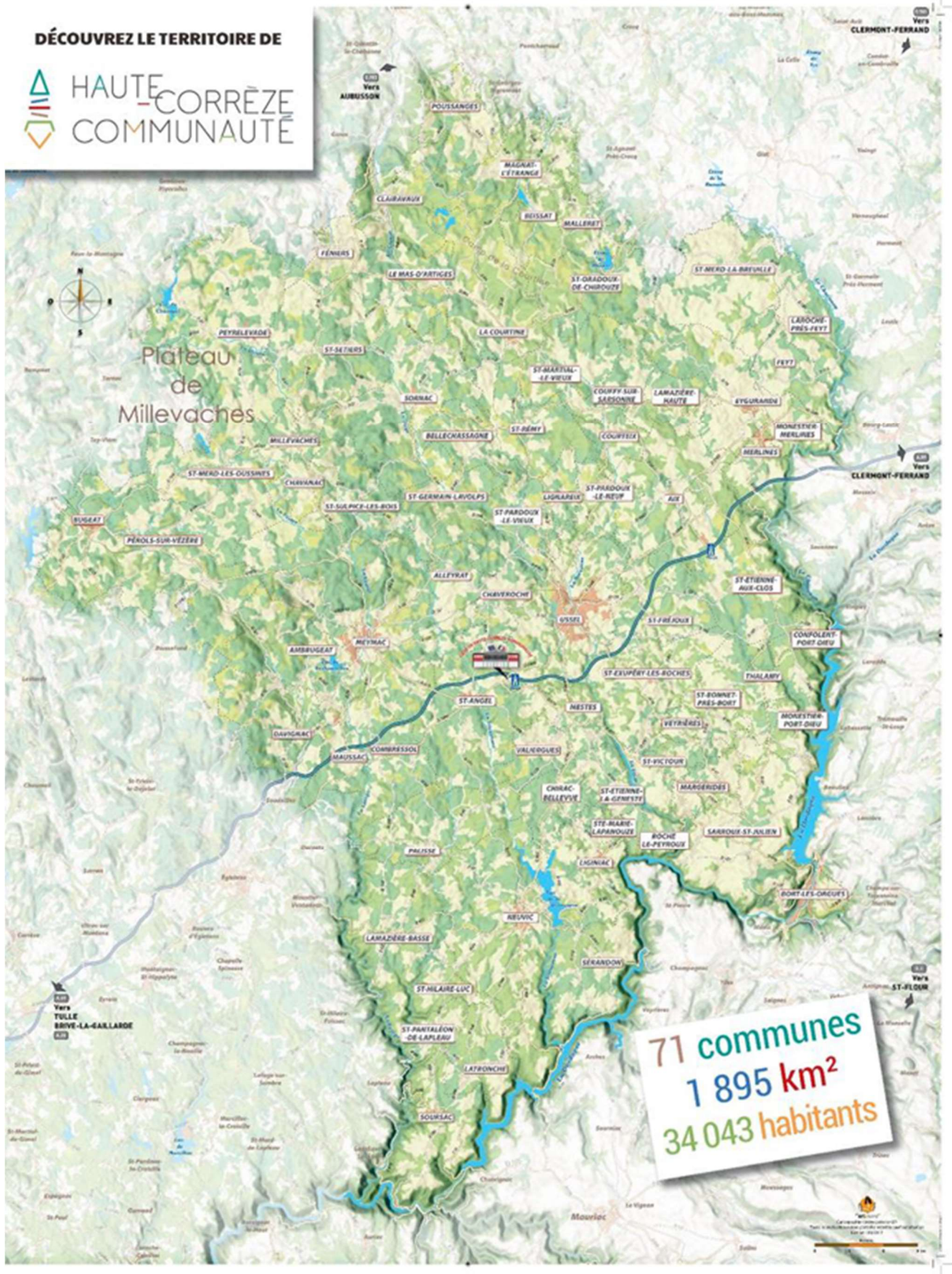
Les participants ont jusqu'au vendredi 15 septembre pour rejoindre le groupement en renvoyant par mail ou courrier la convention signée. La signature de cette convention n'engage pas à l'achat final – vous pourrez vous retirer de l'opération à tout moment.

La consultation des entreprises s'effectuera par la suite, les prix et modèles ne sont donc pas encore connus.

Pour inscription et information, rendez-vous sur le site internet du PNR ou contactez Manon Campenet, chargée de mission énergie-climat – tepos@pnr-millevalches.fr - 06 31 85 86 68

➤ La Communauté de Communes « HCC » communique :

DÉCOUVREZ LE TERRITOIRE DE



Histoires d'été

L'été, Haute-Corrèze Communauté programme, en lien avec les acteurs locaux, des spectacles vivants sur les sites patrimoniaux de Haute-Corrèze.

Cet été, nous partons à dos d'imaginaire explorer notre contrée. Se raconter des histoires dans des lieux pleins de mystère, croire à la magie de la poésie pour réinventer notre terre, retrouver un instant ses yeux d'enfant... Bon voyage !

GRATUIT
TOUT PUBLIC

JUILLET			
lun 10	18h00	Les Bêtises	apéro lecture Place du bourg, Sornac
mar 11	20h30	Malaka	concert Café du bourg, Pérois-sur-V.
mer 12	15h00	Diableries corréziennes	balade contée Site des Cars, St-Merd-les-O.
jeu 13	10h00	La Fée Zaza	lecture tout-petits Étang des Chaux, Sornac
jeu 13	18h00	En toute sorcellerie	lecture restitution Étang des Chaux, Sornac
mar 18	19h00	Scènes de la forêt	concert Prieuré, St-Angel
mar 18	21h00	Fables en folie	théâtre Prieuré, St-Angel
mer 19	20h30	Petite Gueule	concert Embarcadère, Spontour, Soursac
lun 24	19h30	Petit Prince / Cabaret	théâtre Place de la mairie, Clairavaux
jeu 27	19h30	Fil Bustière	cirque aérien Saboterie, St-Exupéry-les-R.
AOÛT			
ven 04	19h00	Quintette Phénix	concert Site de St-Nazaire, Sarroux-St-J.
lun 07	18h00	Circophone	manège musical Place du bourg, Sérandon
mer 09	15h00	Diableries corréziennes	balade contée Site des Cars, St-Merd-les-O.
ven 11	15h00	Diableries corréziennes	balade contée Méouzette, Laroche-près-Feyt
ven 11	19h00	Chez Simone	concert Resto du bourg, Laroche-près-F.
sam 12	20h30	Chant sous les étoiles	concert et conte Puy du Vareyron, Lamazière-H.
sam 19	19h00	Giorgio Harmonie	fanfare Place du bourg, Eypurande



**CIRQUE
CONCERT
BALADE CONTÉE
LECTURE
THÉÂTRE...**

**LE PATRIMOINE
BRILLE
TOUT L'ÉTÉ
EN HAUTE
CORRÈZE**

et aussi

Tout l'été, les acteurs du territoire vous font découvrir les trésors de la Haute-Corrèze. À côté des Granités, voici des pistes à suivre, soutenues par Haute-Corrèze Communauté. Quelques pistes parmi tant...

Nous vous souhaitons de belles explorations !

PROGRAMME D'ANIMATION

le Pays d'art et d'histoire
Haute-Corrèze Ventadour
www.pahcorrezeventadour.com

le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin
www.pnr-millevaches.fr _ tout l'été

SITE PATRIMONIAL ANIMÉ

les Gabares de Haute-Dordogne
www.gabares-corrèze.fr

le Bac des Cars anime le site des Cars
www.site-gallo-romain-les-cars.com

EXPOSITION

Animi et corpora, l'antiquité au féminin
MAP Marias Vazeilles
www.facebook.com/museemeymac

Des mondes silencieux
Centre d'art contemporain de Meymac
www.cacmeymac.fr

FESTIVAL

Scènes Aquatiques
14 juli > 18 août
www.facebook.com/smilekaya&RLP

Millesources Hte Dordogne
18 juli > 21 août
www.millesources.org

Festival de La Luzège
20 juli > 15 août
www.laluzège.fr

Signé Nature
21 > 23 juli
www.facebook.com/FestivalSigneNature

Sculpturama
03 > 07 août
www.facebook.com/Sculpturama

Festiv'all et Zikorte
17 > 20 août
www.facebook.com/festivall19

CONTACT

Haute-Corrèze Communauté
06 98 64 30 80 _ mbareau@hautecorrezecommunauté.fr
www.hautecorrezecommunauté.fr/les-granités-2023/

Tourisme Haute-Corrèze
05 19 60 00 30 _ accueil@otc-haute-corrèze.fr
www.tourisme-hautecorreze.fr/sortez/tout-legenda/

HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ



les granités
rendez-vous de l'été 2023

Illustration: Méliora Jean-Louis

Vie culturelle pérolaise

L'association « La Cerise sur le Plateau »



café associatif - 2, impasse de la Chaume 19170 Pérols s/ Vézère



Après 6 mois de fermeture pour travaux « La Cerise sur le Plateau » a réouvert ses portes le vendredi 5 mai dernier au soir, en conviant tous les habitant(e)s de la commune de Pérols sur Vézère à partager un verre de l'amitié festif dans son nouveau local. Votre présence, en nombre ce soir-là, nous a rassurés sur l'intérêt que vous portez à ce projet, destiné à créer un lieu convivial au centre du village pour les habitants de la commune.

Un grand merci à la municipalité qui a financé la réalisation des travaux (isolation, plaquisterie, chauffage, électricité) et aux peintres et cuisinistes bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour terminer l'aménagement du local dans les délais : de l'avis de nombreux clients le résultat est à la hauteur des attentes !!!

Merci également aux nombreux adhérents (110 à ce jour), leurs cotisations ont participé à l'achat du matériel et mobilier nécessaires au redémarrage de l'activité du Café.

« La Cerise sur le Plateau » est donc ouverte dorénavant toute l'année aux horaires indiqués dans l'encadré. Nous l'avons imaginée comme étant également un lieu partagé : le local est en effet à la disposition de toutes les associations de la commune, pour y organiser des animations !

N'hésitez pas à venir nous rendre visite et boire un verre sur la terrasse de « la Cerise sur le Plateau », les bénévoles de l'association vous y accueilleront avec le sourire, dans une ambiance chaleureuse et détendue !!

Nous sommes également présents sur Facebook : www.facebook.com/La Cerise sur le Plateau

Amicalement,

Les membres du Bureau de l'association :

Juliette Gioux, Présidente

Nathalie Coquerelle, Vice-Présidente

Marie-Line Jouitoux, Secrétaire

Olivier Nony, Trésorier



Concert « Malaka », organisé par HCC, le 11 juillet, à La Cerise sur le Plateau

Le Comité des Fêtes :

Bonjour à tous. Voici notre bilan des activités Février - Juin 2023.

Afin de relancer les activités en 2023, nous avons eu le plaisir de vous retrouver lors de notre **soirée antillaise** organisée le **15 avril**.

La salle était remplie, avec près de 80 personnes !



Le **17 juin** dernier, nous avons fait notre **assemblée générale annuelle**.

A cette occasion nous avons également organisé un **repas** suivi d'un grand **feu de la Saint Jean**.

Lors de cette assemblée, notre Présidente jusqu'alors, Nathalie, nous a annoncé quitter le comité suite à son déménagement sur la commune d'Ussel. Nous la remercions tous chaleureusement d'avoir pris cette fonction jusque-là, et nous espérons la revoir souvent lors de nos événements en tant que bénévole ou simple visiteuse.

Pour des raisons personnelles, Patrice a quitté le comité, et nous avons accueilli un nouveau membre dans notre bureau : Bernard Batejat.

Notre bureau a dû être quelque peu remanié suite à cela. Voté à l'unanimité lors de cette assemblée voici donc sa nouvelle composition :



Jean-Yves Hamonou - Président
Charlotte Montely - Vice-présidente
Bernard Batejat - Trésorier
Joël Pradeau - Trésorier adjoint
Delphine Auvin - Secrétaire
Lucie Carpentier - Secrétaire adjointe



Suite à l'assemblée générale, près de 95 personnes étaient présentes pour profiter d'un moment convivial autour d'un bon repas et du gigantesque feu de la Saint-Jean habilement préparé par Guillaume Lafaye.

Toute notre équipe est actuellement à l'œuvre dans la préparation de notre grande fête estivale qui aura lieu le samedi 19 et dimanche 20 août 2023.

- Si vous souhaitez réaliser ou participer à la réalisation d'un char (plus on est de fous, plus on rit),
- Si vous souhaitez rejoindre nos équipes de bénévoles (sans eux, rien n'a lieu),
- Si vous avez une remarque ou une idée pour la fête de cet été ou un autre événement :

N'hésitez pas à nous contacter :

perolssurvezere@gmail.com

Nous communiquerons sur les festivités à venir au fur et à mesure de l'année, sur le site de la commune, notre page Facebook (<https://www.facebook.com/perolssurvezere>), les affichages dans les villages ...

A très vite !

L'équipe du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère :
Jean-Yves, Charlotte, Bernard, Joël, Delphine & Lucie.

Association du Bac Des Cars (ABDC) - SITE GALLO-ROMAIN DES CARS

Adresse : 20, route de Meymac / Mairie - 19170 Pérois-sur-Vézère

Bac des Cars : la saison d'été 2023 est lancée !



I. Le site des Cars : 4 jobs d'été et 1 succès auprès des visiteurs

Depuis 4 ans désormais, ce sont des jeunes de Haute-Corrèze qui partagent leur connaissance des Cars avec les touristes. Ce sont donc 4 emplois directs pour les étudiants du Plateau. Les guides peuvent également compter sur de jolis pourboires pour arrondir le salaire (entre 400 et 600€ par guide), de quoi démarrer les études postbac dans de bonnes conditions !

Cette année, la saison a commencé le 2 juillet et s'achèvera le 30 août avec, à la manœuvre Marie Dallet (Sornac) et Marie Thibaud (Pérois) en juillet, Angèle Grosbois (Pérois) et Adam Dubois (Bugeat) en août.

L'équipe de juillet 2023 a déjà conquis les visiteurs comme en témoignent les notes 5 étoiles et commentaires rédigés sur la fiche [GoogleMyBusiness du site des Cars](#).



II. Un petit livret à 3€ pour tout savoir sur les Cars et ce qu'ils nous disent d'aujourd'hui

Bertrand Lacanal (Saint-Merd-Les-Oussines), directeur artistique au journal Marianne, a mis en page un livret de présentation du Bac des Cars augmenté de petits dessins caricaturés par Thibault Soulié (dessinateur de presse aux multiples collaborations : 28 minutes (Arte), La Revue Dessinée, Fluide Glacial, Télérama, Marianne1, Fakir, CQFD et L'Équipe).

Thibault Soulié a caricaturé Marius Vazeilles et l'a mis en scène pour illustrer plusieurs réflexions sur ce que peut nous apprendre le Bac des Cars aujourd'hui.

Venez le découvrir au café-terrasse boutique du site des Cars !

III. Une boutique à découvrir absolument, en famille ou avec des amis

Le Bac des Cars, ce ne sont pas seulement des révélations sur la Gaule Romaine ou nos modes de vie, mais aussi une autre manière de se reposer au soleil de Haute-Corrèze, de partager un verre, découvrir de délicieux produits locaux et de sacrées lectures !

Jocelyne et Guy Garnier ont redonné un petit coup de neuf à la décoration intérieure pour accueillir plus de produits. Dans cet élan, Véronique Gorsse a sollicité de nouveaux producteurs et, parmi les nouveaux arrivés, deux pérolaises font leur apparition : Laura Grosbois avec une belle collection de bijoux, et Marina Estrade (Pérols) dans le cadre du collectif « Les Bergères s'emmêlent » avec de jolis produits transformés de la filière laine.



Pour satisfaire votre curiosité, le mieux c'est quand même de venir sur place. Et vous ferez deux bonnes actions en achetant dans cette boutique ou en prenant une boisson car vous aiderez les producteurs corréziens et vous soutiendrez les jobs d'été pour nos étudiants. Et la visite guidée est toujours gratuite !

Entre 13h30 et 17h, l'affluence est assez soutenue sur le site des Cars, alors pour plus de confort, venez dès l'ouverture vers 11h ou à partir de 17h.

On vous voit bientôt ?

- 👉 <https://savonneriedesmonedieres.fr/>
- 👉 <https://lesbergeressemmele.wixsite.com/website>
- 👉 <https://www.comptoirdherboristerie.com/>
- 👉 <https://www.raulhac.org/fr/>
- 👉 <https://locavor.fr/presentation/4460-la-sole-a-mie>
- 👉 <https://brasserie-vezere.fr/>
- 👉 <https://www.origine.correze.fr/la-ferme-des-gariottes>
- 👉 <http://www.eau-treignac.com/fr>
- 👉 <https://www.cidredecorreze.com/>
- 👉 <https://www.1001-pierres.com/>
- 👉 <https://asso.librairies-nouvelleaquitaine.com/.../librai.../>
- 👉 <https://lesabeillesdupeuch.fr/>
- 👉 Gaec Beneix <https://g.co/kgs/dAr53T>

IV. L'été aux Cars : des événements pour les habitants du canton



En juillet, la balade contée a rassemblé plus de 80 personnes et nous comptons sur vous, habitants de Pérois pour ne pas manquer les événements suivants :

- **Balade contée - Diableries corréziennes - Mercredi 9 août 2023 - 15h**

Diableries, facéties, magie... Suivez la conteuse Mary Estrade et son musicien dans des mondes corréziens remplis de mystère et de créatures imaginaires, au cœur des pierres millénaires du site antique des Cars

Pour les enfants / Gratuit / Spectacle présenté par Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du programme des Granités.

- **Cinéma - "Astérix et le Domaine des Dieux" - Samedi 29 juillet 2023 - 21h30**

20 ans après sa sortie, « **Astérix et Obélix, Mission Cléopâtre** » demeure la version la plus trash, hilarante et réussie des adaptations d'un album d'Astérix. Réalisé par Alain Chabat, le film met en scène Cléopâtre décidée à épater Jules César en lui construisant le plus beau des palais. Elle convoque son architecte Numérobis (Djamel Debbouze) au grand dam du perfide architecte royal Amonbeaufils. L'impossible délai de 3 mois pour la construction mènera Numérobis à demander l'aide des Gaulois Panoramix, Astérix et Obélix. Délirant, baroque, sans vulgarité, pour les petits et les grands, ce film est une réussite.

Tous publics / Gratuit / Association du Bac des Cars.



- **Soirée des guides - Concert - Vendredi 18 août 2023 - 19h**

Cela fait près de 40 ans que des binômes de guides saisonniers font visiter l'été le site des Cars. Pour lancer la fête à Pérols et avec l'aide du comité des fêtes, cette soirée est l'occasion d'inviter tous les ancien(ne)s guides à revenir sur le site afin de partager ensemble les bons moments passés.

- 18h30-20h30 : **Buvette du comité des fêtes de Pérols - Restauration rapide proposée par le restaurant « L'Établissement » de Bugeat**
- 20h30-22h : **Concert avec le groupe qu'il faudra avoir vu cet été : les MacRodrew's**

Tous publics / Gratuit / Association du Bac des Cars

Plus d'informations sur : bacdescars.com ou site-gallo-romain-les-cars.com

Du 2 juillet au 30 août, un café-terrace-boutique est ouvert et des visites guidées gratuites tous publics sont proposées de 11h à 12h30 et de 13h30 à 18h, tous les jours sauf le jeudi.

Votre contact sur Pérols : Véronique Gorsse

Association « VIVRE à PEROLS »

L'association « Vivre à Pérols » communiquera ultérieurement la date de son assemblée générale annuelle

Association communale des chasseurs

Le cerf est un superbe animal qui peuple notre territoire depuis une trentaine d'années (même si des animaux épars ont pu être signalés beaucoup plus tôt). Discret, il se cache la journée au plus profond de nos bois et sort au gagnage, dans les prairies reculées, à la nuit tombée.

Les biches élèvent leur faon (rarement deux) durant toute une année et gardent même leur bichette deux ans alors que les cerfs vivent de leur côté, en groupe, ou seuls pour les grands mâles. Tout le monde se retrouve au moment du rut en septembre ou octobre. Sa prolifération a atteint de telles proportions que la société de chasse s'est vu proposer 16 bracelets cette année.



Paul GIOUX

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

L'AMRC poursuit ses actions et rencontres avec le dynamisme et la bonne humeur qui la qualifie !

Ce premier semestre fut marqué le 26 février par la disparation de Jean Leblanc, homme ingénieux et habile qui a refait, entre autres, le mécanisme de nos moulins. Ainsi, au travers des moulins, son souvenir perdurera. Toutes nos pensées les plus amicales l'accompagnent.

Comme tous les ans en début d'année, nous avons convié nos bénévoles à un repas " tartiflette", préparé joyeusement par les membres du bureau.

Le 10 février en fin de journée s'est tenue l'Assemblée Générale, ouverte à tous. Le rétrospectif des travaux et animations menés en 2022, ainsi que les prévisions pour 2023, ont été relatés, suivis de discussions et échanges constructifs avec le public. Pour clôturer cette Assemblée Générale, nous avons partagé le verre de l'amitié, moment convivial avec l'assistance.

Le 18 mars dernier nous avons organisé une soirée avec la projection d'un film "L'appel des libellules" en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine. Ces "demoiselles" sont aujourd'hui menacées, dans leur environnement, à cause du mauvais état et parfois même de la disparition d'une ressource capitale : l'eau.

Une nouvelle occasion d'échanges avec le public ; un petit repas sur le pouce agrémenté d'une soupe réconfortante.

Concernant l'entretien du site, débroussaillages et nettoyages ont eu lieu plusieurs fois, toujours grâce aux bénévoles. Un arbre penchant dangereusement a été abattu en contrebas du moulin central. Une parcelle a été dédiée pendant une dizaine de jours, début juin, à l'éco-pâturage avec l'aide de quelques brebis confiées par Marjolaine. Elles ont fait du bon boulot !



Notre journée de printemps s'est déroulée le 10 juin avec une petite rando le matin du côté de La Chattemissie et de la Tourbière de Longerade, balade l'après-midi aux moulins et dans le village de Chaumeil à la rencontre de Camille, animatrice psychomotricienne, et de ses très nombreux petits compagnons domestiqués. Ce fut un agréable moment pour tous. Le traditionnel repas en soirée a été partagé par une cinquantaine de personnes avec buffet en libre-service et grillades.

Enfin, le samedi 24 juin, dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins, deux balades ont été proposées au public au départ de Pérols avec visites des moulins.

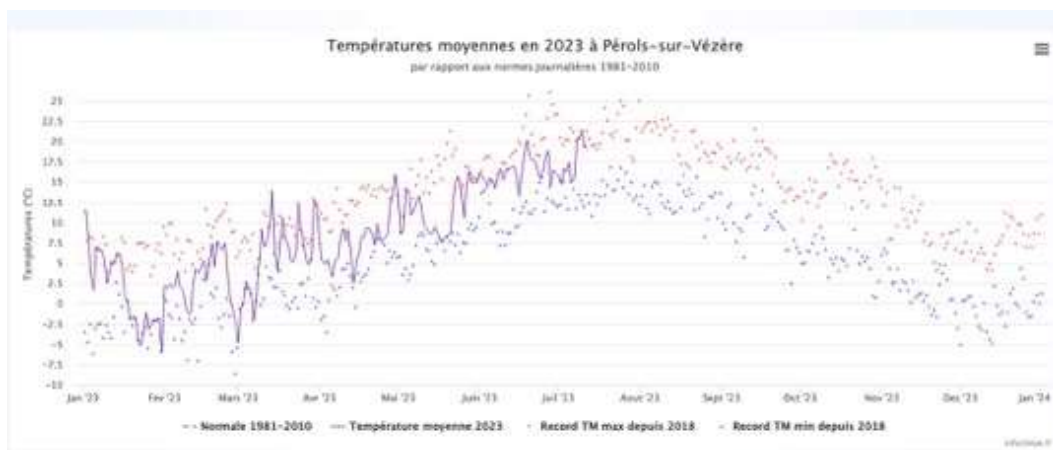
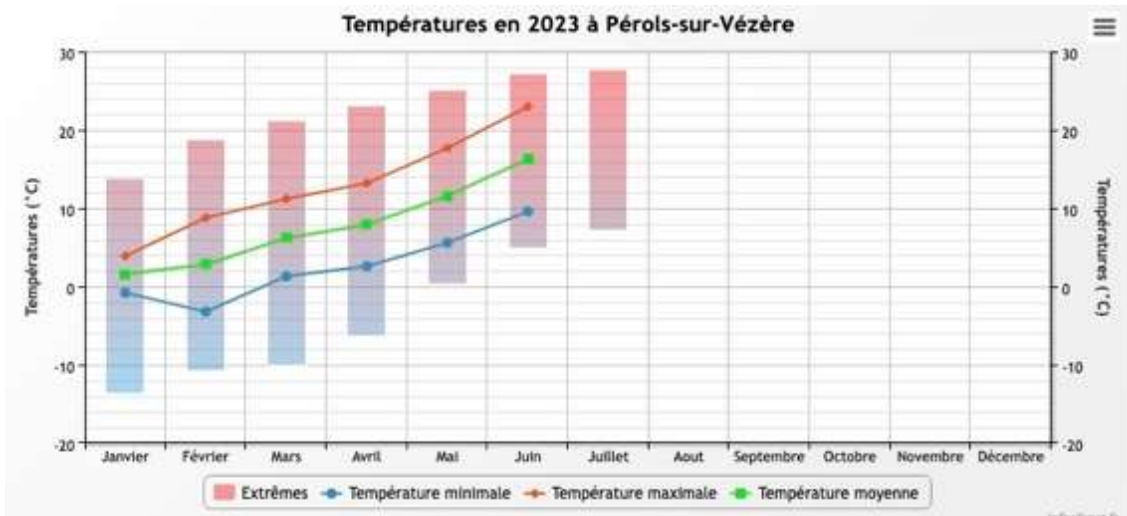
Merci et à vous revoir tous.

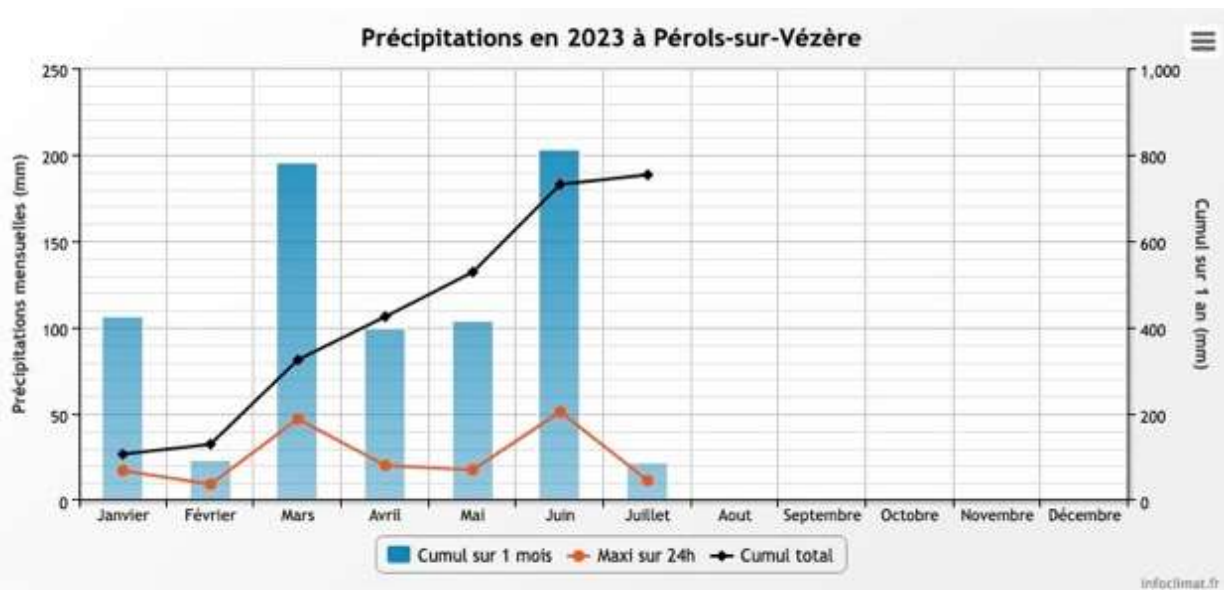
Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023:

<https://www.infoclimat.fr/>

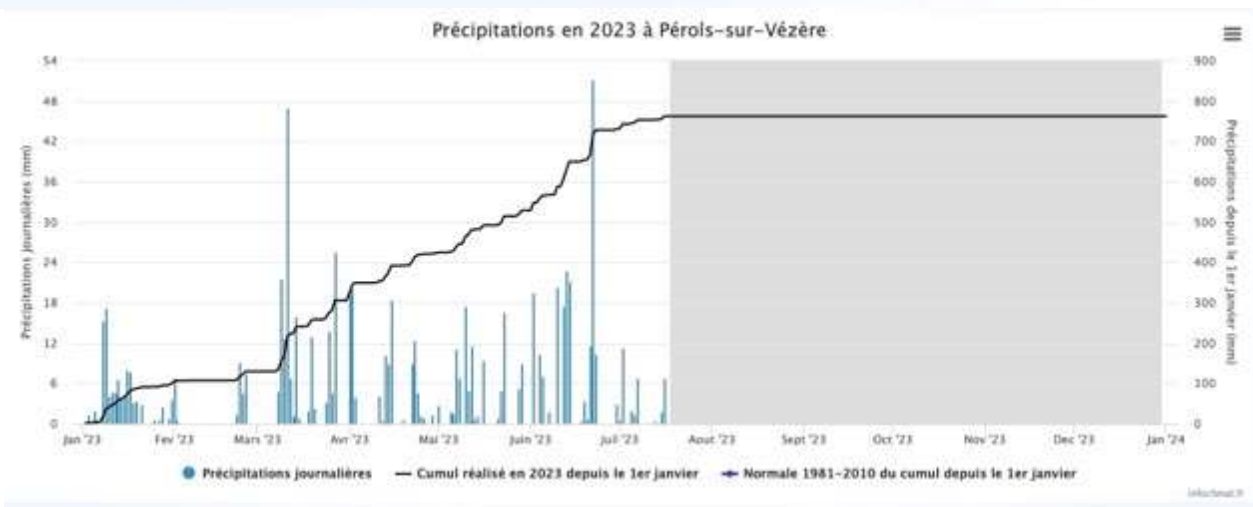
Températures maxi, mini, moyennes à Pérols - Station les Paloux de l'année 2023

	janv. 2023	fév. 2023	mars 2023	avr. 2023	mai 2023	juin 2023
Tempé. maxi extrême	13,8 le 1	18,8 le 20	21,2 le 29	23,1 le 28	25,1 le 27	27,2 le 25
Tempé. maxi moyennes	3,9	8,8	11,2	13,2	17,7	23,0
Tempé. moy moyennes	1,6	2,8	6,2	7,9	11,6	16,3
Tempé. mini moyennes	-0,8	-3,2	1,3	2,6	5,6	9,6
Tempé. mini extrême	-13,7 le 30	-10,8 le 10	-10,1 le 6	-6,3 le 5	0,3 le 2	4,9 le 15
Tempé. maxi minimale	-4,1 le 22	-1,3 le 28	4,2 le 7	4,7 le 13	10,8 le 16	18,2 le 22
Tempé. mini maximale	8,9 le 1	5,3 le 22	8,6 le 13	11,2 le 29	10,7 le 24	15,2 le 22
DJU (chauffagiste)	510.6	426.7	366	306.2	209.4	88.7
DJU (climaticien)		0.1	0.6	1.4	10.9	37.5





	janv. 2023	fév. 2023	mars 2023	avr. 2023	mai 2023	juin 2023
Cumul Précips	106,4	23,6	195,2	99,8	103,6	202,8
Max en 24h de précips	17,2 le 8	9,2 le 23	47,0 le 10	20,2 le 1	17,6 le 9	51,2 le 21
Max en 5j de précips	46,2	22,6	93,0	42,2	41,0	82,0
Moyenne \approx 1 de précips [?]	5,7	5,7	12,2	7,6	7,4	15,4



Après un début d'hiver fin 2022 exceptionnellement sec, les précipitations de janvier et février 2023 furent également déficitaires, jusqu'à la mi-mars, ce qui laissait craindre une nouvelle période de grave sécheresse hydrologique après, sur la plupart de nos têtes de bassins, les assècs de août et septembre 2022. Rappelons que nos plateaux granitiques ne disposent pas de nappes profondes et que les quelques nappes superficielles de fractures sont alimentées par les pluies : pas de pluies durant quelques semaines et plus de nappes... Cette situation résulte, pour une part, évidemment, du dérèglement climatique (davantage de périodes plus longues de sécheresses et de canicules, autant de précipitations en total annuel, mais réparties en grosses averses à fortes intensités). Mais l'assèchement des zones humides (notamment les tourbières), qui soutenaient les débits d'étiage, est certainement également imputables à l'enrésinement omniprésent des têtes de bassins ? Heureusement, le printemps et le début d'été pluvieux, que nous vivons, peuvent laisser espérer un maintien relatif de nos ressources en eau jusqu'au prochain hiver...